

# L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 355

Avril 2009

## Mobilisations de Mai

Après les fortes mobilisations des 29 janvier et 19 mars, nous étions tous en attente d'une prochaine date d'action.

Suite à l'intersyndicale du 30 mars, il a été décidé que ce serait le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du travail, qui est chômé et payé pour tous.

Mais ce 1<sup>er</sup> mai là, comme lors des manifs du CPE, doit avoir une autre dimension, en plus de son contexte habituel.

Au nom de la crise, il ne se passe pas un jour sans qu'il y ait une annonce soit de suppressions d'emplois, soit de fermetures d'usines ou de recours au chômage partiel, de congés imposés, et.... payés par la collectivité, c'est-à-dire nous !

Chez Michelin, nous ne sommes évidemment pas épargnés. Des ateliers vont chômer jusqu'à 8 semaines, comme à ZT (Cataroux), à raison d'une semaine sur deux jusqu'à début août.

Dernièrement, les services centraux se sont vu imposer la 5<sup>ème</sup> semaine de congés. Cela est-il une forme de solidarité à l'égard des salariés d'atelier qui ont déjà subi cette mesure ?....

**Le 15 mai, aura lieu la traditionnelle assemblée des Actionnaires.**

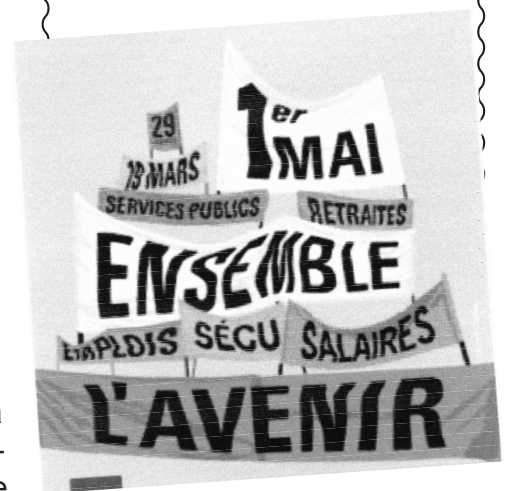
Ce jour-là, au titre de sa rémunération, M. Rollier devrait percevoir près de 2,5 millions d'euros.

***Est-ce décent ?.... Alors que, nous devons nous contenter de 1,5 % d'augmentation générale au 1<sup>er</sup> juin.***

**Alors, nous avons toutes les raisons pour faire  
un grand 1<sup>er</sup> mai... et pourquoi pas montrer  
notre mécontentement aussi le 15 mai  
et réclamer notre juste dû !**

### SOMMAIRE :

- P.1 Edito
- P.2 Accord de Méthode Mutuelle, ça vous intéresse
- P.3 Le Saviez-vous ?... Comité d'Entreprise Européen Michelin
- P.4. Comité d'Etablissement....



Jacques CHAMBON

# Accord de méthode : d'autres choix sont possibles !

La CGT n'attend pas la fin de la négociation pour s'exprimer contre un accord de méthode chez Michelin. IL N'EST PAS ENVISAGEABLE QUE LA CGT PUISSE NÉGOCIER DES SUPPRESSIONS DE POSTES ET DES EMPLOIS.

La Manufacture souhaite arriver à un accord qui lui permette de licencier rapidement sans crainte du mécontentement et de la colère des salariés qui se verront concernés par les restructurations, puisqu'il y aurait l'accord signé par les représentants des salariés.

Cet accord qui prévoit de la mobilité entre les sites contribuera à aggraver et détériorer nos conditions de vie et de travail.

Les aides pour le reclassement hors entreprise, alors que la réalité le montre, chaque usine qui ferme a une répercussion sur le bassin d'emplois où un site se ferme et la situation économique actuelle rend encore la situation plus dure pour le salarié qui fait le "choix" de quitter l'entreprise.

Aujourd'hui, les ateliers se sont vidés du personnel qui travaillait en intérim, les CDD n'ont pas été transformés en CDI, et la jeunesse a quitté les ateliers et les usines.

Les choix effectués par la direction montre que le savoir-faire quitte les sites de production, alors qu'une autre logique s'impose pour faire partir les plus anciens dans de bonnes conditions et embaucher de jeunes. Il n'y a pas besoin d'accord de méthode pour cela.

Depuis des années, les investissements en France et à Clermont sont réduits, lorsqu'ils n'en sont pas exclus. D'autres choix sont possibles que ceux faits actuellement.

Michelin maintient des investissements hors de nos frontières, il doit en être de même en France et à Clermont-Ferrand pour que nous puissions être capables de répondre aux marchés en ayant un outil de production performant et adapté, alors qu'aujourd'hui, on perd des ventes.

## Mutuelle : ça vous intéresse !

Le Conseil d'Administration de notre Mutuelle doit se positionner sur le choix d'adhérer ou pas à Priorité Santé Mutualiste que met en oeuvre la Mutualité Française d'Auvergne.

Priorité Santé Mutualiste est un service qui aide à mieux comprendre et à nous orienter quand on est face à des pathologies, telles que les maladies cardio-vasculaires, cancers, dépendance au tabac, à l'alcool, au cannabis..., maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation d'handicap.

**La CGT pense que ce service est une attente des mutualistes et serait favorable à l'adhésion de notre Mutuelle à un tel service.**

Nous souhaiterions recueillir votre avis et c'est pour cela que nous vous demandons de remettre à un délégué CGT ou de nous faire remonter votre avis sur le sujet.



### Coupon réponse

- OUI, je pense utile de mettre un service tel que Priorité Santé Mutualiste
- NON, je pense que Priorité Santé Mutualiste n'est pas utile pour m'informer, me conseiller et m'orienter.

à remettre à un délégué CGT ou à renvoyer à Syndicat CGT Michelin  
Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 Clermont-Ferrand.

# Le saviez-vous ?.....

## Qui a dit crise ???

La rémunération pour 2009 de notre patron, Monsieur Rollier (gérant associé commandité), pour l'exercice 2008 se monte à 2 478 760 €.

Cette rémunération qui, certes, est plus basse que celle de l'année précédente, qui avait subi une augmentation de 69 %, n'en reste pas moins très honorable et indécente au vu des milliers de salariés de l'entreprise qui vont subir une perte importante de leur pouvoir d'achat due au chômage partiel.

Ce montant représente malgré tout une paye de 6 971 € par jour, week-end et jours fériés compris, pour l'année 2009.

**Pas mal pour une année dite "de crise" !!!**

## L'exécutif de Michelin exécute sa rémunération

Le Conseil Exécutif Michelin est composé de sept personnes qui ont à charge de prendre les décisions importantes pour l'avenir et le bien-être de l'entreprise.

La rémunération globale du Conseil Exécutif de Michelin se monte pour l'année 2009 à 5 017 390 €.

**Les fins de mois ne sont pas dures pour tout le monde !**



## Comité d'Entreprise Européen Michelin

Le Comité d'Entreprise Européen Michelin s'est tenu le 31 mars dernier.

La direction nous a fait un état de la situation des différentes lignes produits avec de fortes baisses de production, notamment en tourisme, camionnette et poids lourd.

L'Espagne est certainement le pays le plus touché par les baisses de marchés.

En ce qui concerne des marchés que l'entreprise n'a pas honorés par manque de produits, celle-ci dit préférer louper des ventes ponctuelles que de continuer à grossir des stocks. Plusieurs milliers d'enveloppes en attente de rechapage serait-il marginal ?...

Dans les semaines 14 à 18, ce sont environ 10 000 salariés en moyenne et par semaine qui sont frappés par des mesures de chômage dans les différents sites Michelin d'Europe.

Lors de cette réunion, la direction a dit regretter et ce, à plusieurs reprises, de ne pas avoir eu de signature de la part des organisations syndicales françaises sur un accord de flexibilité dit "CET négatif". Michelin ayant obtenu des accords de flexibilité dans tous ses sites européens.

La direction dit ne pas vouloir des aides de l'Etat Français destinés aux équipementiers du secteur automobile. Celles-ci étant soumises à condition par le Gouvernement de ne pas fermer de site ni de licencier, Michelin préfère certainement garder les mains libres pour d'éventuelles restructurations.

D'ailleurs, Michelin n'a pas refusé les aides gouvernementale dans certains pays comme l'Espagne par exemple où le montant de celles-ci se monte tout de même à 13 millions 600 000 €.

Que doit-on en déduire ?

# Comité d'Etablissement

## ❑ INFORMATION DE LA DIRECTION SUR L'OBJECTIF 2010 À RDI (RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION) :

Bilan : en 2006, il fallait 120 mois pour lancer un nouveau pneu poids lourds et 60 mois pour un pneu tourisme. Exemple pour un nouveau modèle de voiture, les constructeurs mettent 50 mois.

Chez Michelin, une étude est lancée, depuis fin 2008 jusqu'à 2010, pour diminuer le temps pour le poids lourds et le tourisme de moitié, c'est-à-dire plus que 60 et 30 mois, cela veut dire plus de flexibilité, plus de stress et bien sûr avec moins de personnel.

## ❑ CONGÉS IMPOSÉS :

Obligation de prendre la 5ème semaine de CA sur les semaines 15 et 16 dans les services centraux, soit-disant par mesure d'économie selon la note d'information. Rien sur la mesure d'économie, cela n'a pas diminué les coûts. C'est un signe fort de la

part de la direction envers les salariés qui chôment. La CGT a voté contre cette mesure. Michelin n'a pas à imposer les jours de congés, il doit respecter toutes les instances et ne doit pas faire l'annonce avant la réunion de C.E..

## ❑ MESURES DE CHÔMAGE :

Tous les mois, la direction en met une couche. Tous les secteurs sont plus ou moins touchés.

Pour une fois, sur ce sujet, depuis l'annonce du chômage, toutes les organisations syndicales ont demandé à Michelin de rémunérer le chômage à 100%. Les moyens existent, il suffit de

**prendre sur les 146 millions d'euros à distribuer aux Actionnaires le 15 mai.**

Au moment où les élus ont du se prononcer, il y a eu une suspension de séance. Et au retour, toutes les organisations n'ont pas participé au vote et n'ont pas donné d'avis sur cette nouvelle mesure de chômage partiel.

**Réunion  
du 26  
mars 2009**

**Chèques solidarité :** proposition de la majorité en place au CE(CFDT, CGC).

Ceci concernerait les actifs tranches 1 à 6 (13 % de la population adhérente).

Sur demande, les ouvrant-droits pourront obtenir une aide sous forme de chèques vacances. Le montant sera fonction du QF : 140 € pour les tranches 1 et 2, 120 € pour les tranches 3 et 4, 100 € pour les tranches 5 et 6.

900 familles seraient concernées. L'aide serait distribuée avant fin juin.

Ce point sera soumis au vote à la réunion du Comité d'Etablissement du 30 avril prochain.

La majorité CFDT et CGC qui gère le Comité d'Etablissement voudrait compléter les pertes de rémunération à la place de l'entreprise avec l'argent du personnel, **de tout le personnel.**

**La CGT ne votera pas contre, mais ne participera pas au vote ! Pourquoi ?**

La CGT ne peut admettre qu'une majorité du personnel soit exclue de cette aide (87 % de la population adhérente), ce qui dans la réalité représente 92 % des salariés, cette mesure est discriminatoire. Dans une lettre ouverte (Journal L'Action de février 2009), nous leur avons demandé de ne pas appliquer

**Le C.E.  
distributeur  
d'argent**

les augmentations prévues pour 2009, lettre restée sans réponse à ce jour.

**Rappel : pour 2009, la majorité CFDT/CGC a voté.**

- **Baisse de 4 % de l'aide au quotient familial,**
- **Baisse de 40 % de l'aide aux activités sportives, culturelles et billetterie pour une famille de 4 personnes,**

- **Baisse de 25 % par passeport cadeaux de Noël,**
- **Augmentation de 4 % des tarifs mobil home CE.**

**La CGT renouvelle cette demande à la majorité en place.**

Le Comité d'Etablissement ne peut se substituer à Michelin en distribuant de l'argent.

Premièrement, parce que ce n'est pas son rôle, un CE ne peut pas distribuer de l'argent. Un CE se doit d'être solidaire et non discriminatoire.

Deuxièmement, c'est à Michelin de compléter les salaires à 100 % du personnel en chômage partiel et d'assurer une politique salariale digne d'une multinationale leader du pneumatique.

Troisièmement, la CGT attend toujours une réponse de la part de l'entreprise sur notre demande d'augmenter la dotation du CE en la portant à 3 %, ce qui aurait pour effet immédiat de favoriser tous les adhérents.